*Dans le cas de la disparition d’un client, tout le personnel aura un rôle dans l’implémentation du plan de recherche.*

1. Rester calme;
2. Informer tout de suite le personnel de sécurité et leur demander de vérifier l’enregistrement des caméras de sécurité;
3. Informer tout de suite le responsable des services de soutien ou un gestionnaire de cas;
4. Un animateur du SDJ reste avec l’agent de sécurité pour vérifier l’enregistrement des caméras de sécurité;
5. Un animateur du SDJ (avec une préposée aux soins) reste avec les clients pour les réassurés et autant que possible les maintenir engagés dans les activités en programme;
6. Un animateur du SDJ sera membre de l’équipe de chercheurs à l’extérieur de l’édifice;
7. Le Coordinateur de la recherche (le Responsable de besoins complexes ou le Coordinateur des soins) rassemble toute information du client disponible (photo, formulaires MedAlert…);
8. Le Coordinateur de la recherche est responsable de communiquer avec tout le personnel (Internal Pager, TexT, courriel…) et de déclencher l’alarme interne ;
9. Le Coordinateur de la recherche donne les directives à l’équipe des chercheurs qui seront envoyés à chercher le client aux étages et à l’extérieur - au tour du bâtiment;
10. Il est essentiel de rappeler aux chercheurs de rester en silence et à l’écoute, que la personne ne répondra pas nécessairement si on appelle son nom;
11. Une fois avoir inspecté une pièce sans succès il faut la fermer en sortant pour éviter que le client puis y rentrer par la suite;
12. L’équipe des chercheurs doit tenir le Coordinateur de la recherche à jour suite à chaque inspection (étages, garage, jardin…).

***SI LE CLIENT N’EST PAS RETROUVÉ DANS LES 10 MINUTES SUIVANT L’ALARME le Coordinateur de la recherche notifie la famille (ou aidant choisi) et appelle la police***

1. Une fois retrouvé le client le Coordinateur de la recherche déclare l’incident résolu et notifie tout de suite notifier les autres parties impliquées (police, famille, aidants, chercheurs.)
2. L’équipe de soins réassure le client et met en place de mesures de confort si approprié / faisable.
3. Le Coordinateur de la recherche organise une séance de débriefing- discussion avec toute l’équipe.
4. Le Plan de soins du client est mis à jour et les stratégies de prévention- intervention adaptée de conséquence.
5. L’incident est documenté et si nécessaire un plan de communication est développé et implémenté ou une formation est organisée.
6. L’équipe CAH s’engage à offrir aux familles et/ou aidants tout le soutien nécessaire après l’incident et à aider également avec le développement d’un plan intégré d’intervention pour gérer et minimiser les risques.
7. Tout incident lié à l’errance doit être documenté dans le Plan de soins.